



NOTE D'INFORMATION

Objet : Aménagements réglementaires concernant les Championnats de France individuels
(validés par le conseil d'administration de la FFBaD du 22 mars 2014)

DISPARITIONS DES SURCLASSEMENTS MEDICAUX

La Commission médicale juge qu'elle n'est apte qu'à juger les capacités physiques d'un licencié. Dès lors que celui-ci est jugé apte à la pratique en « Compétitions », ce n'est pas à la Commission Médicale d'accorder le droit ou non à celui-ci de pratiquer en dehors de sa catégorie d'âge. Les certificats de surclassements disparaissent donc et c'est au licencié, ou à ses conseils, de choisir de participer dans une catégorie supérieure à la sienne en fonction de son niveau de jeu. Il appartient aux règlements particuliers de chaque compétition de préciser, aussi, les modalités de participation.

PRECISIONS GENERALES

- La place du club : Mise à disposition des clubs et comités d'un double logo « charté » associant FFBaD et ligue d'appartenance
- Modification des protocoles concernant les podiums : seuls les finalistes seront appelés sur les podiums, les demi-finalistes seront cités. Des médailles de bronze seront remises aux demi-finalistes présents.
- Engagements et paiement des droits d'inscription :
 - pour les championnats de France Senior et Vétérans : engagement par le joueur ou par le club
 - pour le championnat de France Jeunes : engagement par la ligue.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

Les objectifs

- Rester dans une logique de performance
- Valoriser la pratique des doubles
- Valoriser le travail des clubs formateurs
- Contenir l'impact financier

Les aménagements réglementaires pour la saison 2014/2015 :

- Un joueur pourra participer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne si il en a réglementairement la possibilité. Il devra cependant le faire sur tous les tableaux dans lesquels il s'engage.

Cas de la catégorie Poussin : un joueur Poussin pourra jouer en Benjamin via ses résultats obtenus sur les TNJ en Benjamin

- Les inscriptions et TAS seront faits par ligue. L'affichage et le déroulement de la compétition seront faits par club
- La taille de tous les tableaux sera de 16 participants (actuellement : 20 en simples et 12 en doubles) avec, donc, un ajustement des critères de sélection sur les TNJ qui seront les suivants : 12 (joueurs ou paires) issus du classement des TNJ, 4 issus du CPPP.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIOR

Les objectifs

- Rester dans une logique de performance
- Calquer la compétition sur le format international
- Alléger l'organisation en supprimant la Phase 1
- Libérer une date au calendrier

Les aménagements réglementaires pour la saison 2014/2015 :

- Aucune limitation sur la catégorie d'âge des participants (de Minimes à V7) dès l'instant où le joueur en a réglementairement la possibilité
- Une phase de qualification le jeudi précédent le National
- La taille de tous les tableaux sera la suivante :

		Format 2014		
	Nombre d'engagés	du vendredi au dimanche		
		TABLEAU FINAL		
		Qualifiés	Taille du Tableau	Nb de matchs
SH	32	32	32	31
SD	24	24	24	23
DH	16	16	16	15
DD	16	16	16	15
DX	16	16	16	15
				99

		Format 2015						
	Nombre d'engagés	jeudi			du vendredi au dimanche			
		QUALIFICATIONS			TABLEAU FINAL			
		Engagés	Qualifiés	Nb de matchs	Qualifiés directs	Qualifiés	Taille du Tableau	Nb de matchs
SH	40	16	4Q	12	24	4	28	27
SD	36	16	4Q	12	20	4	24	23
DH	28	16	4Q	12	12	4	16	15
DD	28	16	4Q	12	12	4	16	15
DX	28	16	4Q	12	12	4	16	15
				60				95

La qualification des joueurs se fera selon le CPPP.

- Réglementation concernant la substitution et l'intégration des joueurs en cas de forfait (règles internationales) selon :

Si une place est vacante dans le tableau principal suite à un forfait, le joueur/paire le mieux classé non accepté dans le tableau final et qui n'a pas encore perdu un match en qualification peut être placé à cette place vacante. Un match de qualification peut être interrompu si besoin.

Si une place est vacante dans le tableau des qualifications, le joueur/paire le mieux classé non accepté dans le tableau des qualifications peut être placé à cette place vacante.

Lorsque plus d'une place est vacante, les positions sont attribuées par tirage au sort.

Les objectifs

- Conserver l'esprit convivial et ouvert,
- Etre plus attentif à la notion de « Sport Santé »,
- Contenir le nombre d'inscrits,
- Assurer la représentativité des licenciés ultra marins,
- Intégrer une logique de performance à l'international,
- Entretenir la performance.

Les aménagements réglementaires pour la saison 2014/2015 :

- Limitation de la taille des tableaux à 48 participants pour les simples et 36 paires pour les doubles
- Sélection des participants selon le CPPP
- Un maximum de 4 places réservées par tableaux aux ultramarins n'ayant pas le CPPP requis
- Précision de l'implication fédérale pour les compétitions internationales comme suit :
 - Prise en charge par la FFBaD des frais d'inscription
 - Nomination et prise en charge par la FFBaD d'un chef de délégation
 - Proposition d'achat par les participants et à prix coutant de textiles identifiés FFBaD auprès du partenaire fédéral
 - Inscription fédérale au Championnat d'Europe Vétérans :
Tableaux de 16 participants et plus au CDF : ½ finalistes et finalistes
Tableaux de moins de 16 participants au CDF : finalistes
 - Inscription fédérale au Championnat du Monde Vétérans :
Tableaux de 24 participants et plus au CDF : ½ finalistes et finalistes
Tableaux de moins de 24 participants au CDF : finalistes

François MACHAVOINE
Responsable de la Commission Fédérale des Compétitions